

Gestion actions de Palatine AM

« Déclaration d'engagement

L'investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des produits. Palatine AM est impliquée dans l'ISR depuis 2007 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible pour chacun de nos fonds ISR ouverts au public sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Palatine Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Les produits financiers **Palatine Europe Sustainable Employment, Palatine Planète, Conservateur Emploi Durable, Palatine France Mid Cap, Palatine France Small Cap, Palatine Amérique et Palatine Entreprises Familiales** respectent l'ensemble des recommandations du Code.

juillet 2023 »

Rubriques du Code

1.	FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE.....	3
2.	DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION.....	10
3.	DONNEES GENERALES SUR LES FONDS PRESENTES DANS CE CODE DE TRANSPARENCE.....	16
4.	PROCESSUS DE GESTION.....	23
5.	CONTROLE ESG.....	33
6.	MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG.....	34

1. Fonds concernés par ce code de transparence

Ce code s'applique à Palatine Europe Sustainable Employment :

Nom du fonds	PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT
Encours du fonds au 30/06/2023	423 948 K€
Classification	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellé en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Oil&Gas <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique <input type="checkbox"/> Jeux de hasard <input type="checkbox"/> Pornographie
Labels	<input type="checkbox"/> Label Finansol <input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Label France Relance
Lien vers les documents	Palatine Europe Sustainable Employment Part Palatine - Palatine Asset Management (palatine-am.com)
SFDR	Classification SFDR Article 9 , il promeut des critères sociaux et environnementaux et poursuit un objectif d'investissement durable social.

Ce code s'applique à **Palatine Planète** :

Nom du fonds	PALATINE PLANETE
Encours du fonds au 30/06/2023	141 903 K€
Classification	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellé en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Approche(s) dominante(s)	<input type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input checked="" type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Oil&Gas <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique <input type="checkbox"/> Jeux de hasard <input type="checkbox"/> Pornographie
Labels	<input type="checkbox"/> Label Finansol <input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Label France Relance
Lien vers les documents	Palatine Planète I - Palatine Asset Management (palatine-am.com)
SFDR	Classification SFDR Article 8 , il promeut des critères sociaux et environnementaux.

Ce code s'applique à **Conservateur Emploi Durable** :

Nom du fonds	CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE
Encours du fonds au 30/06/2023	93 236 K€
Classification	<input checked="" type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellé en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Oil&Gas <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique <input type="checkbox"/> Jeux de hasard <input type="checkbox"/> Pornographie
Labels	<input type="checkbox"/> Label Finansol <input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Label France Relance
Lien vers les documents	Conservateur Emploi Durable C - Palatine Asset Management (palatine-am.com)
SFDR	Classification SFDR Article 8 , il promeut des critères sociaux et environnementaux.

Ce code s'applique à **Palatine France Mid Cap** :

Nom du fonds	PALATINE FRANCE MID CAP
Encours du fonds au 30/06/2023	76 066 K€
Classification	<input checked="" type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellé en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Oil&Gas <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique <input type="checkbox"/> Jeux de hasard <input type="checkbox"/> Pornographie
Labels	<input type="checkbox"/> Label Finansol <input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Label France Relance
Lien vers les documents	Palatine France Mid Cap I - Palatine Asset Management (palatine-am.com)
SFDR	Classification SFDR Article 8 , il promeut des critères sociaux et environnementaux.

Ce code s'applique à **Palatine France Small Cap** :

Nom du fonds	PALATINE FRANCE SMALL CAP
Encours du fonds au 30/06/2023	24 319 K€
Classification	<input checked="" type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellé en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Oil&Gas <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Jeux de hasard <input type="checkbox"/> Pornographie
Labels	<input type="checkbox"/> Label Finansol <input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input checked="" type="checkbox"/> Label France Relance
Lien vers les documents	Palatine France Small Cap I - Palatine Asset Management (palatine-am.com)
SFDR	Classification SFDR Article 8 , il promeut des critères sociaux et environnementaux.

Ce code s'applique à **Palatine Amérique** :

Nom du fonds	PALATINE AMERIQUE
Encours du fonds au 30/06/2023	38 029 K€
Classification	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellé en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Oil&Gas <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique <input type="checkbox"/> Jeux de hasard <input type="checkbox"/> Pornographie
Labels	<input type="checkbox"/> Label Finansol <input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien
Lien vers les documents	Palatine Amérique I Euro - Palatine Asset Management (palatine-am.com)
SFDR	Classification SFDR Article 8 , il promeut des critères sociaux et environnementaux.

Ce code s'applique à **Palatine Entreprises Familiales** :

Nom du fonds	PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES
Encours du fonds au 30/06/2023	44 404 K€
Classification	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellé en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input type="checkbox"/> Best-in-universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input type="checkbox"/> Engagement
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Oil&Gas <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> Charbon thermique <input type="checkbox"/> Jeux de hasard <input type="checkbox"/> Pornographie
Labels	<input type="checkbox"/> Label Finansol <input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien
Lien vers les documents	Palatine Entreprises Familiales - Palatine Asset Management (palatine-am.com)
SFDR	Classification SFDR Article 8 , il promeut des critères sociaux et environnementaux.

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code.

La société de gestion en charge des produits financiers Palatine Europe Sustainable Employment, Palatine Planète, Conservateur Emploi Durable, Palatine France Mid Cap, Palatine France Small Cap, Palatine Amérique et Palatine Entreprises Familiales concernés par ce code est :

Palatine Asset Management
140 Boulevard Malesherbes
75017 PARIS

Site Internet : www.palatine-am.com

Palatine Asset Management, 100% filiale de la Banque Palatine qui appartient au groupe BPCE, propose depuis plus de 30 ans ses expertises en matière de gestion action, mais aussi en matière obligataire, monétaire et performance absolue.

Ses clients, pour l'essentiel des investisseurs institutionnels, institutions de retraite et de prévoyance, lui font confiance pour la robustesse de ses processus et sa gestion active dans le cadre d'une enveloppe de risque maîtrisée.

Forte d'une équipe de 25 professionnels, elle gère plus de 5,4 milliards d'euros d'actifs (30/06/2023), répartis sur 21 OPC ouverts et 15 dédiés ou délégués.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

En 2023, Palatine Asset Management a consolidé son positionnement de boutique de gestion premium résolument engagée sur l'ESG afin de répondre aux attentes de ses clients. Dans un environnement réglementaire ESG de plus en plus exigeant (Taxonomie, SFDR, MIFID II, ...), la société de gestion a revisité tous ses processus pour s'assurer de la robustesse de sa gestion et de la solidité de ses positions en matière de durabilité. Pour cela, l'équipe de gestion a été renforcée avec le recrutement d'un responsable de l'analyse et un analyste ESG junior courant 2022. De plus, la gestion des fonds compte à présent sur des binômes de gestion pour une vision croisée à travers en particulier les dimensions durables des portefeuilles.

Palatine AM a augmenté son accès aux bases de données ESG en nouant un nouveau partenariat avec Humpact (société de données extra-financières spécialisées sur les données sociales) en plus de Moody's Solutions ESG, Ethifinance et Trucost.

En complément de notre savoir-faire historique sur l'environnement à travers Palatine Planète, nous nous sommes mobilisés sur la partie « Sociale » de l'ESG en intégrant une stratégie d'investissement innovante axée sur l'Emploi Durable à travers un fonds actions, Palatine Europe Sustainable Employment.

Si la réduction de l'impact environnemental est désormais synonyme de performance financière à LT, on a encore tendance à minorer l'impact d'une gestion sociale de qualité dans la création de valeur économique à LT. Or le social, et l'emploi en particulier sont une opportunité financière à LT. C'est une compétence durable de l'entreprise, créatrice de valeur ajoutée.

De plus, rendre l'économie plus verte ne pourra pas se faire aux dépens de la question sociale. C'est tout l'enjeu de la « transition juste ».

Enfin, la crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'intégrer davantage les questions sociales dans les décisions financières : prise de conscience que le capital humain est la ressource naturelle la plus importante d'une entreprise.

L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion du charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, application d'un filtre ESG, calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Depuis 2023, notre offre de solutions d'investissement responsable compte 12 fonds article 8 et un article 9, Palatine Europe Sustainable Employment, et 6 fonds sont labellisés ISR. Notre approche, une gestion de conviction sur des thèmes d'avenir (transition énergétique, démographie, digitalisation) alliant performance et responsabilité, est engagée et transparente.

Depuis 2019 Palatine AM est signataire des PRI. Nous sommes membre de la commission Investissement Responsable de l'AFG et nous adhérons au code de transparence AFG-FIR-Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public.

Notre politique d'engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG (en partenariat avec ISS), un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

En 2022 nous avons également systématisé l'industrialisation de nos reportings ESG. Palatine AM publie un certain nombre d'indicateurs sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Une mesure de la contribution des portefeuilles aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU est également calculée.

Un comité ISR (composé du Directeur Général, de la responsable de la compliance, de la responsable des investissements, des analystes ESG, et de gérants) se tient mensuellement et aborde toutes les questions stratégiques concernant la gestion ISR. Investir dans des entreprises plus durables, plus justes qui se soucient de leur impact environnemental, qui s'attachent à leur capital humain à travers des politiques sociales de qualité, et qui présentent une bonne gouvernance tel est notre objectif. Nous souhaitons donner du sens et de la valeur à nos investissements.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ? (lien de la politique d'engagement, de la politique d'exercice des droits de votes, et de la politique d'investissement responsable)

Politique d'engagement	https://www.palatine-am.com/fileadmin/user_upload/2022-12-31_Rapport_d_engagement.pdf
Politique d'exercice des droits de votes	https://www.palatine-am.com/fileadmin/user_upload/PAM - POLITIQUE D ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2022.pdf
Politique d'investissement responsable	Definition de l investissement durable Janvier 2023.pdf (palatine-am.com)

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Appréhender insuffisamment les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos investissements peut conduire à s'exposer à des risques réputationnels, financiers ou réglementaires. C'est pourquoi Palatine Asset Management monitorise ces risques, pour les atténuer le plus possible, mais également capter les opportunités ESG à travers :

1/ Intégration de l'analyse ESG, des thématiques ESG, et de la gestion des controverses dans l'évaluation des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous pensons que cela offre une vision complémentaire des sociétés permettant de déceler celles qui seront les gagnantes de demain.

2/ Réduction de nos investissements dans des actifs fortement carbonés à travers la mise en place d'une politique charbon stricte en 2021 et d'une politique Oil & Gas ambitieuse adoptée début 2023.

- a. Les sociétés minières dont plus de 20% du chiffre d'affaires sont générés par l'extraction du charbon sont exclues de l'univers d'investissement des fonds Palatine AM. De même, les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon sont tenus hors du périmètre d'investissement. Ce critère d'exclusion relatif est complété par un seuil d'exclusion absolu pour garantir des pratiques d'investissement responsable. Ainsi, les sociétés minières dont la production annuelle de charbon dépasse les 10M de tonnes et les producteurs d'énergie dont la production à base de charbon représente plus de 5GW sont exclus. Sont également exclus les acteurs ayant des projets d'extension de leurs capacités.
- b. Palatine AM exclut de ses investissements les sociétés productrices de pétrole présentes sur la liste Upstream de l'ONG Urgewald. Cette liste couvre 95% des acteurs impliqués dans la production upstream (exploration, extraction et toutes les activités liées comme les études sismiques, l'obtention de permis d'exploration...) et 97% des projets de développement upstream à court terme. Elle inclut également les hydrocarbures non-conventionnels.

3/ Mesure des risques spécifiques liés au changement climatique avec 3 catégories de risques climatiques majeurs :

- a. **Les risques climatiques physiques** : Risques financiers incertains qui résulteraient des effets du changement climatique sur les actifs physiques (modification des températures moyennes et régimes de précipitation, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...).
- b. **Les risques de transition** : Risques liés aux impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résulteraient des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone : augmentation potentielle des prix des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de reporting, réglementation sur des produits ou services existants, modification des comportements des consommateurs, substitution de produits et services existants par des options moins émissives, investissement infructueux dans de nouvelles technologies, coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone, modification des préférences des consommateurs, stigmatisation d'un secteur, augmentation des commentaires négatifs des parties-prenantes...

- c. **Les risque de dépendance à la biodiversité** : Les pressions exercées sur la nature par l'activité humaine modifie les milieux et peuvent créer des risques pour les entreprises (baisse de la fertilité des sols, disparition des abeilles pollinisatrices, disparition d'une espèce végétale ou animale ...) et donc pour les actifs de Palatine AM.
- d. **Les risques de responsabilité / réputationnel** : Ce sont les impacts financiers incertains qui résulteraient d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques climatiques.

Conscient de l'urgence climatique et du besoin de réduire l'exposition à ces risques, Palatine AM a mis en place une politique d'investissement responsable. L'objectif est de protéger les actifs dont elle a la gestion des risques climatiques potentiels mais aussi de participer au financement d'une économie plus durable pour faire bénéficier à ses clients des opportunités liées au changement climatique.

Le détail de la politique de prise en compte des risques de durabilité est disponible sur le site internet de la société de gestion: [Politique de prise en compte des risques de durabilite 2022.pdf \(palatine-am.com\)](https://www.palatine-am.com/politique-de-prise-en-compte-des-risques-de-durabilite-2022.pdf)

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Chez Palatine AM l'ensemble des équipes de la gestion est fortement impliqué dans la gestion ISR, à commencer par les gérants analystes financiers et extra-financiers qui ne cessent de monter en compétences sur toutes les questions ESG.

De même est tout naturellement concernée l'équipe d'analystes ESG composée de Charles Viannay et Clothilde Marlin sous la responsabilité de la directrice des investissements, Marie-Pierre GUERN, en charge de ces questions depuis 2007.

A ces derniers peuvent être également associées les équipes commerciales, de reporting ou encore celle en charge de la conformité et des risques qui s'assure de la bonne application des règles de gestion ISR.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

Analystes ISR : 2

Gérants- Analystes et ISR : 7

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2019 et respecte depuis toujours leurs 6 grands principes dans sa prise en compte des questions ESG ainsi que dans ses prises de décision relatives à ses investissements.

- Intégrer les questions ESG dans le processus d'analyse et de décision d'investissement,
- Être un investisseur actif et intégrer les principes ESG dans sa politique de suivi des investissements,

- Rechercher les informations ESG appropriées auprès des entités dans lesquelles elle est investie,
- Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre de ces principes dans le secteur de l'investissement,
- Travailler ensemble pour améliorer la mise en œuvre de ces principes,
- Reporter sur ses activités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes.

Palatine AM participe aussi à des groupes de place (AFG, SFAF) et est signataire de WDI (Working Disclosure Initiative) depuis 2022, une coalition d'investisseurs qui s'engage pour promouvoir plus de transparence sur les indicateurs sociaux.

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Les encours ISR au 30/06/23 s'élèvent à 4,3 Mds€.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion par rapport aux encours totaux sous gestion ?

Le pourcentage d'actifs ISR de Palatine AM représente 82% de ses encours totaux au 30/06/23.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Conformément à la loi Grenelle II, la gamme des fonds ouverts de Palatine AM est accessible sur le site internet www.palatine-am.com.

L'ensemble de la gamme de produits de Palatine AM intègre les risques de durabilité, les fonds et sicav ayant une gestion ISR sont plus particulièrement les produits suivants :

- Article 9 :
 - PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT : Investi principalement dans des sociétés de l'Union Européenne ayant de bonnes pratiques sociales.
 - FR0010915181 PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT
 - FR0013391513 PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT ISR R
- Article 8 :
 - PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES : Investi principalement dans des entreprises détenues par des familles de la zone euro.
 - FR0000990921 PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES
 - PALATINE PLANETE : Composé de valeurs de l'Union Européenne dont l'activité est liée à l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources.
 - FR0010649079 PALATINE PLANETE R
 - FR0010341800 PALATINE PLANETE I
 - FR0012068518 PALATINE PLANETE Part Le Cèdre
 - FR00140000JR9 PALATINE PLANETE Part Club Planète

- CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE : Investi dans des entreprises françaises portant une attention particulière à l'emploi et aux conditions de travail.
 - FR0000930471 CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (D)
 - FR0010038257 CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (C)

- PALATINE FRANCE MID CAP : composé des sociétés françaises de petites et moyennes capitalisations boursières.
 - FR0000437576 PALATINE FRANCE MID CAP
 - FR0013391489 PALATINE FRANCE MID CAP R

- PALATINE FRANCE SMALL CAP : centré sur les petites entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises et détenteur du Label Relance avec exclusion totale des sociétés exerçant des activités liées au charbon.
 - FR0000978439 PALATINE FRANCE SMALL CAP
 - FR0013404712 PALATINE FRANCE SMALL CAP R

- PALATINE AMERIQUE : Investi principalement dans des sociétés américaines grandes capitalisations du S&P500 ESG.
 - FR0007393038 PALATINE AMERIQUE R (euro)
 - FR0014005LO1 PALATINE AMERIQUE R (dollars)
 - FR0014005LN3 PALATINE AMERIQUE I (euro)
 - FR0014005LM5 PALATINE AMERIQUE I (dollars)

- PALATINE MONETAIRE STANDARD : Investi dans un portefeuille composé d'instruments du marché monétaire, de titres de créances négociables et obligations ou assimilés à rémunération fixe, et variable ou révisable.
 - FR0000299877 PALATINE MONETAIRE STANDARD

- PALATINE MONETAIRE COURT TERME : Investi dans un portefeuille composé d'instruments du marché monétaire, titres de créances et obligations ou assimilés à rémunération fixe, et variable ou révisable.
 - FR0013287315 PALATINE MONETAIRE COURT TERME (R)
 - FR0010611335 PALATINE MONETAIRE COURT TERME (I)

- PALATINE OPPORTUNITES 6-12M : Investi essentiellement, de manière flexible et discrétionnaire sans s'imposer de stratégie de portage ou d'arbitrage, en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire libellés principalement en euros (de 90% à 100%), d'émetteurs privés et étatiques de l'Union Européenne et de l'OCDE.
 - FR0013468766 PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)
 - FR0013468774 PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (R)

- PALATINE CONVICTION CREDIT 3 – 5 ANS : Investi dans un portefeuille composé de titres de taux, sans contrainte de signature et de maturité.
 - FR0010370528 PALATINE CONVICTION CREDIT 3 – 5 ANS (I)
 - FR0010368175 PALATINE CONVICTION CREDIT 3 – 5 ANS (R)

- PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans : Investi dans un portefeuille composé principalement d'obligations et de titres de créance en euro.
 - FR0013391463 PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans (R)
 - FR0010377564 PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans (I)

- PALATINE GLOBAL BONDS : Investi dans un portefeuille composé principalement d'obligations et de titres de créance internationaux.
 - FR0013259207 PALATINE GLOBAL BONDS (R)
 - FR0010744219 PALATINE GLOBAL BONDS (I)

- PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS : Le Fonds utilise une stratégie d'investissement dite « buy and hold » ou de portage des titres.
 - FR001400FHV9 PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS (SI)
 - FR001400FHW7 PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS (I)
 - FR001400FHX5 PALATINE OBJECTIF RENDEMENT 30 MOIS (R)

3. Données générales sur les fonds présentés dans ce code de transparence

Ce code s'applique aux fonds :

- **PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT** : Investi principalement dans des sociétés de l'Union Européenne ayant de bonnes pratiques sociales.
 - FR0010915181 PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT
 - FR0013391513 PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT ISR R
- **PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES** : Investi principalement dans des entreprises détenues par des familles de la zone euro.
 - FR0000990921 PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES
- **PALATINE PLANETE** : Composé de valeurs de l'Union Européenne dont l'activité est liée à l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources.
 - FR0010649079 PALATINE PLANETE R
 - FR0010341800 PALATINE PLANETE I
 - FR0012068518 PALATINE PLANETE Part Le Cèdre
 - FR00140000JR9 PALATINE PLANETE Part Club Planète
- **CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE** : Investi dans des entreprises françaises portant une attention particulière à l'emploi et aux conditions de travail.
 - FR0000930471 CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (D)
 - FR0010038257 CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE (C)
- **PALATINE FRANCE MID CAP** : composé des sociétés françaises de petites et moyennes capitalisations boursières.
 - FR0000437576 PALATINE FRANCE MID CAP
 - FR0013391489 PALATINE FRANCE MID CAP R
- **PALATINE FRANCE SMALL CAP** : centré sur les petites entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises et détenteur du Label Relance avec exclusion totale des sociétés exerçant des activités liées au charbon.
 - FR0000978439 PALATINE FRANCE SMALL CAP
 - FR0013404712 PALATINE FRANCE SMALL CAP R

- **PALATINE AMERIQUE** : Investi principalement dans des sociétés américaines grandes capitalisations du S&P500 ESG.
 - FR0007393038 PALATINE AMERIQUE R (euro)
 - FR0014005LO1 PALATINE AMERIQUE R (dollars)
 - FR0014005LN3 PALATINE AMERIQUE I (euro)
 - FR0014005LM5 PALATINE AMERIQUE I (dollars)

Ces fonds ISR offrent une bonne diversification sectorielle et privilégient les sociétés qui portent une attention particulière aux critères ESG (émissions carbone, conditions de travail, indépendance de l'exécutif, ...).

3.1. Quel sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG pour ces fonds ?

La prise en compte des critères ESG dans la gestion des fonds en actions de Palatine AM est un outil de management du risque, de la stratégie concurrentielle, de la gestion des parties prenantes et de la qualité du management des sociétés. Dans le cadre de cette gestion, les gérants sélectionnent des entreprises ayant de bonnes performances ESG et portant une attention particulière à l'impact environnemental de leurs activités, ayant des caractéristiques sociales des sociétés investies et à leurs pratiques en matière de gouvernance.

De plus, certains fonds poursuivent un objectif plus spécifique :

1. Palatine Europe Sustainable Employment : Ce fonds investit dans des entreprises qui contribuent au développement d'emplois de qualité en Europe.
2. Conservateur Emploi Durable : Ce fonds investit dans des entreprises qui contribuent au développement d'emplois de qualité en France.
3. Palatine Planète : Ce fonds investit dans des entreprises qui apportent des solutions à la lutte contre le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources et la pollution.
4. Palatine Entreprises Familiales : Ce fonds investit dans des sociétés familiales de la zone euro ayant de bonnes pratiques de gouvernance mais aussi environnementales et sociales dans leur stratégie.
5. Palatine France Small Cap : Ce fonds investit dans des sociétés françaises de petite taille ayant de bonnes pratiques de gouvernance ainsi qu'une large intégration des critères environnementaux et sociaux dans leur stratégie.
6. Palatine France Mid Cap : Ce fonds investit dans des sociétés françaises de taille moyenne ayant de bonnes pratiques de gouvernance et une large intégration des critères environnementaux et sociaux dans leur stratégie.
7. Palatine Amérique : Ce fonds investit dans des sociétés américaines ayant de bonnes pratiques de gouvernance et une large intégration des critères environnementaux et sociaux dans leur stratégie.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant les univers d'investissement de ces fonds ?

L'évaluation ESG des émetteurs est faite à partir de moyens internes et externes.

Les équipes d'analyse ESG de Palatine AM s'appuient sur des indices durables, comme le S&P500 ESG dans le cas de Palatine Amérique, des bases de données extra-financières, comme celles de Moody's

ESG Solutions pour les larges capitalisations ou encore Ethifinance pour les moyennes et petites capitalisations, de Trucost (S&P Global), pour les données environnementales (sur le carbone, les risques climatiques, ...) et de la société Humpact, pour les données sociales (indicateurs liés à l'emploi, étude des politiques sociales, ...). L'analyse ESG s'appuie aussi sur la recherche de brokers spécialisés sur les questions et thématiques ESG (comme Goldman Sachs, Société Générale, Exane, Oddo...).

Enfin, des évaluations ESG sont réalisées en interne par l'équipe d'analystes de Palatine Asset Management pour compléter la couverture des agences de notation selon une méthodologie propriétaire. Des recherches et actions d'engagement peuvent également être entreprises pour compléter si nécessaire les analyses ESG.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par ces fonds ?

Palatine AM s'appuie sur les analyses et les critères de l'agence de notation extra-financière Moody's ESG Solutions, et en complément sur une analyse interne concentrée plus particulièrement sur les valeurs non suivies par l'agence de notation. Ces analyses externes et/ou internes, s'appuient sur les critères suivants :

- **La politique en matière de ressources humaines** : respect du droit du travail ; gestion des carrières et des retraites ; plans de formation ; gestion des restructurations ; promotion du dialogue social ; santé et sécurité de l'emploi ; actionnariat salarié ; publication d'indicateurs sociaux ; gestion des sous-traitants.
- **Protection de l'environnement** : identification des impacts ; existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées ; certification ISO 14001 ; éco-conception des produits ; impacts liés aux cycles de vie des produits et services ; bilan carbone ; maîtrise des consommations d'énergies ; maîtrise de la pollution locale ; maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation ; exposition aux réglementations ; gestion des déchets ; analyse du cycle de vie ; présence d'équipes dédiées ; protection de la biodiversité.
- **Les pratiques éthiques** : lutte contre la corruption ; gestion des contrats ; sécurité des produits ou des services ; rappels ou interdictions de produits ; relations durables et engagement avec les clients et les fournisseurs ; respect du droit de la concurrence ; image de qualité et de fiabilité.
- **Les pratiques de gouvernance** : composition des Conseils d'administration ou de surveillance ; niveaux de transparence ; mécanismes de contrôle et d'audit ; droits des actionnaires ; structure du capital.
- **Les relations avec la société civile** : promotion du développement économique et social du territoire d'implantation ou autre ; impact sociétal des produits et services ; actions caritatives, humanitaires, sanitaires.
- **Les droits humains** : respect des droits humains, des normes de l'Organisation Internationale du Travail ; absence de discrimination, de travail forcé ou des enfants.

Les critères sont définis par la société de gestion sur propositions de la responsable ISR en s'appuyant sur l'expertise de Moody's ESG Solutions. Ils sont révisés si nécessaire. Ces changements sont communiqués et signalés aux investisseurs via les reporting ISR et tout document reprenant notre processus de gestion ISR figurant sur notre site internet.

Pour les petites et moyennes valeurs, la société de gestion s'appuie en complément de Moody's ESG Solutions sur EthiFinance. Les critères ESG retenus sont dans ces cas, adaptés à la particularité des petites valeurs, ils couvrent :

- **La gouvernance de l'entreprise** : risque de dilution des actionnaires minoritaires ; composition des instances de gouvernance ; fonctionnement des instances de gouvernances ; rémunération des dirigeants et administrateurs ; éthique des affaires ; politique RSE et enjeux extra financiers.
- **Les pratiques sociales de l'entreprise** : caractéristiques et politique sociale ; conditions de travail ; développement des compétences ; égalité des chances ; santé & sécurité.
- **L'impact sur l'environnement** : politique environnementale et système de management ; énergie et GES ; eau ; déchets ; biodiversité.
- **Les relations avec les parties prenantes** : relation avec les fournisseurs ; relation avec les clients, la société civile et responsabilité produits ; cybersécurité.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

Les fonds présentés dans le cadre de ce code de transparence intègrent les critères liés au changement climatique suivants :

- L'empreinte carbone : Les émissions de gaz à effet de serre en carbone équivalent associées aux actifs détenus dans les portefeuilles. Le périmètre de calcul de l'empreinte carbone couvre les émissions directes et indirectes, soit les scopes 1, 2 et 3 (downstream et upstream). Ces évaluations sont ensuite agrégées à l'échelle du portefeuille en fonction du poids relatif de chaque actif détenu, pour être comparées à son univers d'investissement. Le calcul correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR". *_ Trucost / S&P*
- L'intensité carbone : Elle donne la proportion d'émissions de GES par unité de chiffre d'affaires. Le calcul correspond à l'intensité carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR" *_ Trucost / S&P*
- L'exposition aux combustibles fossiles du portefeuille : Pourcentage des actifs investis dans des sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil. *_ Trucost / S&P + Analyse interne*
- L'exposition des fonds aux risques climatiques est considérée sous deux aspects :
 - Risque physique : Exposition des actifs physiques détenus par l'entreprise aux effets du changement climatique. *_ Trucost / S&P*
 - Risque de transition : Exposition des actifs d'une entreprise à la transition énergétique et au risque d'avoir des actifs échoués à l'issue de cette dernière. L'exposition au charbon, au pétrole et au gaz étant particulièrement surveillée. *_ Trucost / S&P*

Ces indicateurs contribuent à satisfaire les obligations réglementaires imposées par le décret de l'Art 29 de la loi énergie climat.

De plus, les fonds Palatine Planète, Palatine Entreprises Familiales, Palatine France Mid Cap, et Palatine France Small Cap mesurent leur contribution à l'ODD 13 des nations unies portant sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Palatine Europe Sustainable Employment, Conservateur Emploi Durable, Palatine Entreprises Familiales, Palatine Amérique, Palatine France Mid Cap et Palatine France Small Cap :

Ces fonds appliquent une notation Best in Class.

1. Les valeurs larges capitalisations couvertes par Moody's ESG Solutions

Moody's ESG Solutions mesure généralement les performances des entreprises en matière de développement durable et de responsabilité sociale en s'appuyant sur une analyse rigoureuse portant sur 6 domaines :

- Les ressources humaines ;
- Les comportements sur les marchés ;
- Les droits humains ;
- L'environnement ;
- La gouvernance d'entreprise ;
- L'engagement sociétal.

Chaque domaine est segmenté en sous-domaines et critères, et à chaque domaine est attribué :

- Un score de 0 à 40

Le score de chaque domaine correspond à la moyenne des scores des différents critères pondérés en fonction de leur importance. A titre d'exemple :

- Principaux critères environnement : prise en compte des risques de pollution, maîtrise des consommations d'énergie ou encore maîtrise des impacts liés à la distribution.
- Principaux critères RH : gestion maîtrisée des restructurations, amélioration des conditions de santé-sécurité...
- Principaux critères comportement sur les marchés : coopération durable des fournisseurs, prévention de la corruption...

- Un rating de -- à ++

Il s'agit d'un rating sectoriel. La méthode de rating est fondée sur l'écart des scores à la moyenne.

La classification est établie sur une échelle allant de double moins à double plus :

- entreprises les moins avancées du secteur ;
- entreprises en dessous de la moyenne du secteur ;
- = entreprises dans la moyenne du secteur ;
- + entreprises actives ;
- ++ entreprises les plus engagées du secteur

A noter que les ratings double moins et double plus ne sont attribués qu'en cas d'écart tangible par rapport à la moyenne du secteur.

La note ISR est réalisé suivant la démarche suivante :

- Transformation des ratings Moody's ESG Solutions en score :
 - : 0
 - : 10
 - = : 20
 - + : 30
 - ++ : 40
- Calcul d'une note globale sur 20 correspondant à la moyenne arithmétique des notes de chaque domaine et pour le calcul de laquelle chaque note est équipondérée.

2. Les valeurs petites et moyennes capitalisations couvertes par Ethifinance

Chaque société se voit attribuer une note ESG sur 100, moyenne des 4 piliers suivants :

- Dimension Environnementale (politique environnementale et système de management, énergie, Gaz à effet de serre, eau, air, sols et déchets)
- Dimension Sociale (santé-sécurité, égalité des chances, développement des compétences, conditions de travail, caractéristiques et politique sociale)
- Dimension de Gouvernance (risque de dilution des actionnaires minoritaires, composition des instances de gouvernance, fonctionnement des instances de gouvernance, rémunération des dirigeants et administrateurs, éthique des affaires politique RSE, enjeux extra-financiers et mise en œuvre de la DPEF)
- Dimension Parties Prenantes Externes (relation avec les fournisseurs, relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits)

3. Les valeurs non notées par Ethifinance ou Moody's ESG Solutions

Lorsqu'une entreprise n'est pas suivie par Ethifinance ni par Moody's ESG Solutions, Palatine AM effectue une analyse interne fondée sur les informations recueillies en direct (rencontre du management des entreprises, rapports annuels et/ou de Développement Durable, des bilans sociaux, presse, rapports d'ONG, ...) ou via des études ESG de brokers spécialisés (Goldman Sachs, UBS, Natixis, ODDO...). L'analyste calcule alors à partir des informations publiquement disponibles et/ou des informations directement collectées auprès de la société une note ISR sur 20.

Palatine Planète :

Ce fonds applique une méthodologies Best-in-Universe

1. Les valeurs couvertes par Moody's ESG Solutions

Moody's ESG Solutions mesure généralement les performances des entreprises en matière de développement durable et de responsabilité sociale en s'appuyant sur une analyse rigoureuse portant sur 6 domaines :

- Les ressources humaines ;
- Les comportements sur les marchés ;
- Les droits humains ;
- L'environnement ;
- La gouvernance d'entreprise ;
- L'engagement sociétal.

Chaque domaine est segmenté en sous-domaines et critères, et à chaque domaine est attribuée une note. La note globale sur 20 correspond à la moyenne des notes de chaque domaine pondéré en fonction des secteurs.

2. Les valeurs non notées par Moody's ESG Solutions :

Lorsqu'une entreprise n'est pas suivie par Moody's ESG Solutions, Palatine AM utilise la notation d'EthiFinance ou effectue une analyse interne fondée sur les informations propres recueillies en direct (rencontre du management des entreprises, rapports annuels et/ou de Développement Durable, des bilans sociaux, presse, rapports d'ONG, ...) ou via des études ESG de brokers spécialisés (Goldman Sachs, UBS, Natixis, ODDO...).

Cette analyse est faite en se rapprochant le plus possible des critères de Moody's ESG Solutions sur par exemple les émissions atmosphériques, la gestion des déchets, la consommation d'eau, de matières premières, l'innovation, mais aussi sur la formation, l'absentéisme, la santé/sécurité, les rémunérations, le respect des droits de l'homme, l'éthique des affaires, l'indépendance du conseil d'administration, ...

3.6. À quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ? Comment sont gérées les controverses ?

- Fréquence des évaluations ESG

Les modifications du processus d'analyse ESG ont lieu si nécessaire. Les analyses ESG sont revues en moyenne tous les 12 mois sauf cas particuliers (controverses, actualités, ...).

- Processus de suivi des controverses

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ISR de Palatine AM effectue une veille continue de la presse pour identifier dans les plus brefs délais les entreprises qui se rendent coupables de violations des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains (travail des enfants, esclavagisme, ...), l'éthique des affaires (corruption), ...

La matérialité d'une controverse est fonction du degré d'importance de la controverse (porte-t-elle sur une entité isolée ou l'ensemble du groupe, montant de ou des amendes...), de son impact (coûts directs et indirects, ...), du risque de réputation qu'elle représente et du degré d'impact sur les parties prenantes qu'elle entraîne. L'attitude de la société face à la controverse et de son degré de transparence pour la traiter sont également considérés.

L'ensemble des entreprises qui ont une controverse jugée matérielle par Palatine AM sont placées sur une liste de surveillance interne. Les valeurs placées sur la liste de surveillance en sont retirées après un délai d'un an sans réactivation de la même controverse ou/et sans survenance d'une nouvelle controverse.

Les entreprises faisant l'objet des controverses de matérialité les plus élevées font l'objet d'une discussion en comité ISR. Selon les cas, 2 décisions peuvent être prises :

- maintien de l'investissement avec renforcement des dispositifs d'engagement et revue de la notation ESG dans les cas où c'est nécessaire ou
- exclusion de la valeur et désinvestissement progressif dans le délai le plus bref respectant l'intérêt des porteurs.

Les valeurs faisant l'objet d'un engagement renforcé et/ou d'une revue de leur notation ESG, peuvent être conservées si les notes ESG restent en adéquation avec les filtres d'éligibilité des différents portefeuilles. En revanche, si la note ESG présente une dégradation importante entraînant le non-respect des filtres d'éligibilité, la valeur devra être désinvestie dans le délai le plus bref, respectant les intérêts des porteurs.

Une valeur est placée sur la liste d'exclusion en cas de violation sévère, avérée et répétée d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE.

Les valeurs placées sur la liste d'engagement renforcé ou sur la liste d'exclusion peuvent en sortir uniquement par décision du comité ISR. La liste est fréquemment revue et discutée. Les valeurs qui sortent de ces 2 listes sont placées sur la liste de surveillance pendant une période d'un an minimum.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

Les processus varient entre les différents fonds mais une politique d'exclusion est appliquée uniformément à l'ensemble des fonds concernés par ce code de transparence. Cette politique contient les exclusions suivantes :

1/ Un filtre d'exclusion

- **Réglementaire** : Dans le cadre de son processus d'investissement socialement responsable, Palatine AM s'interdit d'investir dans des sociétés impliquées dans les mines anti-personnel, les bombes à sous-munitions, et les armes chimiques ou biologiques. Pour cela, les équipes de gestion de Palatine AM s'appuient sur une liste de valeurs impliquées dans ces produits établie et mise à jour régulièrement. Les sociétés qui figurent dans cette liste ne sont pas autorisées à l'investissement, et toute société déjà présente dans un fonds qui rejoindrait la liste d'exclusion devra dans les plus brefs délais être sortie de l'univers d'investissement.
- **Sectoriel** :
 - **Charbon** : Depuis janvier 2021, dans le cadre de notre politique charbon, il est désormais interdit d'investir dans des sociétés minières dont plus de 20% du chiffre d'affaires sont générés dans l'extraction du charbon thermique et les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon. De même, il est impossible d'investir dans une société minière extrayant plus de 10MT de charbon par an ou dans une société de production électrique produisant plus de 5GWH d'électricité à partir de charbon. Les sociétés ayant des projets d'expansion de leurs capacités dans le charbon sont également exclues. Dans ce cadre, Palatine AM s'appuie sur la liste d'exclusion charbon de l'ONG Urgewald.
 - **Pétrole et gaz** : La politique adoptée par Palatine AM en avril 2023 vise à exclure les acteurs responsables de plus de 90% de la production globale annuelle d'hydrocarbures, soit :
 - les activités des sociétés dans les énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique, pétrole et gaz offshore ultra profonds, hydrate de méthane, pétrole et gaz de réservoir compact, pétrole extra-lourd) ;
 - Les projets d'expansion des sociétés ;
 - Les projets d'exploration des sociétés ;
 - La part des combustibles fossiles dans les revenus des sociétés ;
 - L'exposition des sociétés à des projets présentant un risque réputationnel fort.

- **Normatif** : Exclusion des entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial.
- **Controverse** : Les valeurs ayant connu des controverses importantes peuvent être exclues des univers d'investissement de Palatine AM sur décision du comité ISR.

Les autres règles de construction des portefeuilles sont spécifiques à chacun des fonds.

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

Palatine Europe Sustainable Employment est investi dans des sociétés européennes les plus vertueuses sur le plan social (conditions de travail, sécurité, diversité, ...). Aussi, pour être éligible dans le portefeuille de Palatine Europe Sustainable Employment, une entreprise devra passer plusieurs filtres :

2/ Un filtre d'intégration des notes ESG

La méthodologie de la gestion action ISR du fonds repose sur une analyse de 6 critères basée sur le modèle de Moody's ESG Solutions (les ressources humaines, l'environnement, l'éthique des affaires, les droits humains, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal) pour calculer par titre une note sur 20, moyenne équilibrée des scores de ces critères.

Seules les valeurs présentant des notes supérieures ou égales à 12/20, selon une approche dite « best in class », sont éligibles dans le portefeuille. L'application d'un filtre ESG permet d'exclure au moins 20% des entreprises non notées ou les plus mal notées sur le plan ESG.

3/ Contribution sociale

Une attention particulière est accordée à l'emploi et aux conditions de travail (formation, santé et sécurité, dialogue social...). La contribution positive à l'objectif d'investissement durable social du fonds est mesurable à travers la création d'emplois dans les entreprises présentes dans le fonds mais aussi par la qualité de ces emplois à travers l'impact sur l'emploi des jeunes, des seniors, des Personnes en Situation de Handicap (PSH), l'égalité femmes/hommes, la politique de rémunération, et les ODD. Pour cela, Palatine Asset Management s'appuie sur la société Humpact, pour se forger une conviction sur l'emploi à travers un score Emploi fondé sur une approche Best-in-Universe. Toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

Dans le cadre du filtre thématique de Palatine AM, les entreprises présentant un score Emploi inférieur à 2 étoiles ne peuvent pas figurer dans le portefeuille d'investissement. L'objectif du fonds étant d'obtenir un score emploi moyen du portefeuille meilleur que celui de son indicateur de référence, l'EuroStoxx NR 50. De même, chacune des sociétés qualifiées de durable sur le plan social doit contribuer positivement à au moins un des ODD des Nations Unies portant sur une thématique sociale.

4/ Respect du principe DNSH

Pour satisfaire la définition de l'investissement durable de Palatine Asset Management, que 100% des valeurs présentes dans le portefeuille de Palatine Europe Sustainable Employment doivent respecter, chaque société sélectionnée doit démontrer d'une prise en compte des incidences négatives, elle doit veiller à les limiter lorsqu'elles sont significatives. De plus, les sociétés doivent afficher de bonnes pratiques de gouvernance.

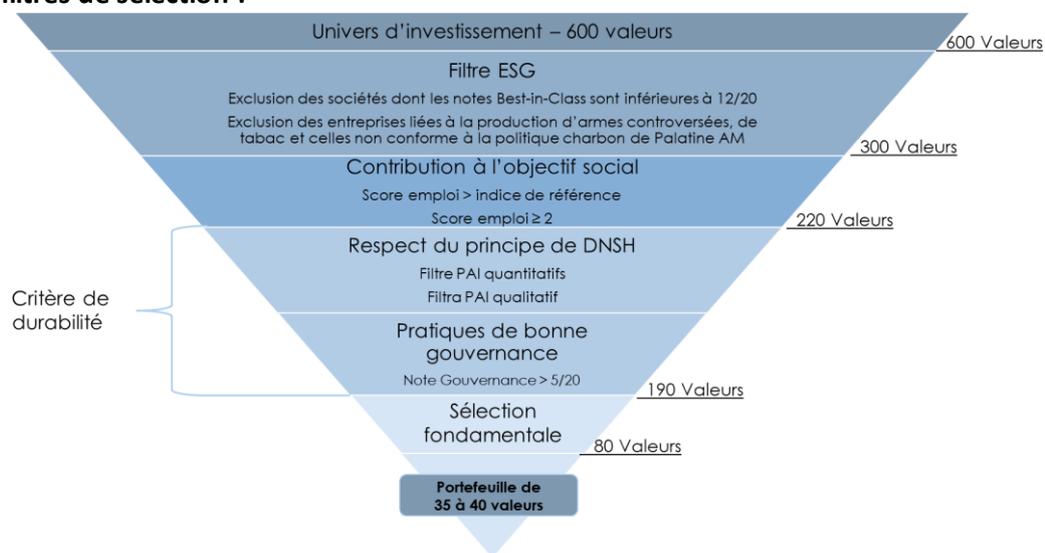
La définition de l'investissement durable de Palatine Asset Management est disponible sur son site internet : [Definition de l'investissement durable Janvier 2023.pdf \(palatine-am.com\)](#)

L’empreinte carbone de Palatine Europe Sustainable Employment doit également toujours être inférieure à celle de son benchmark. Le fonds ayant comme objectif de contribuer à l’emploi de qualité en Europe sans nuire à l’environnement.

5/ Filtre fondamental

Enfin, l’application en dernier d’un filtre fondamental permet de construire un portefeuille concentré d’une quarantaine de valeurs.

Résumé des filtres de sélection :



Toute dégradation d’un des critères ESG d’un titre est traduite dans sa note ISR. Un contact permanent existe entre le gérant et l’analyste ISR rendant très rapide la circulation de ce type d’information. Les valeurs qui font l’objet d’une dégradation de note et qui ne répondent plus à nos critères d’éligibilité doivent être vendues dans le délai le plus court respectant au mieux l’intérêt des porteurs de parts.

CONSERVATEUR EMPLOI DURABLE

2/ Un filtre d’intégration des notes ESG

La méthodologie de la gestion action ISR du fonds repose sur une analyse de 6 critères basée sur le modèle de Moody’s ESG Solutions (les ressources humaines, l’environnement, l’éthique des affaires, les droits humains, la gouvernance d’entreprise et l’engagement sociétal) pour calculer par titre une note sur 20, moyenne équilibrée des scores de ces critères.

Seules les valeurs présentant des notes supérieures ou égales à 12/20, selon une approche dite « best in class », sont éligibles dans le portefeuille. L’application d’un filtre ESG permet d’exclure au moins 20% des entreprises non notées ou les plus mal notées sur le plan ESG.

3/ Contribution sociale

Une attention particulière est accordée à l’emploi et aux conditions de travail (formation, santé et sécurité, dialogue social...). La contribution positive à l’objectif d’investissement durable social du fonds est mesurable à travers la création d’emplois dans les entreprises présentes dans le fonds mais aussi par la qualité de ces emplois à travers l’impact sur l’emploi des jeunes, des seniors, des Personnes en Situation de Handicap (PSH), l’égalité femmes/hommes, la politique de rémunération, et les ODD. Pour cela, Palatine Asset Management s’appuie sur la société Humpact, pour se forger une conviction sur l’emploi à travers un score Emploi fondé sur une approche Best-in-Universe. Toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuées un score de

performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

Dans le cadre du filtre thématique de Palatine AM, les entreprises présentant un score Emploi inférieur à 2.5 étoiles ne peuvent pas figurer dans le portefeuille d'investissement. L'objectif du fonds étant d'obtenir un score emploi moyen du portefeuille meilleur que celui de son indicateur de référence, le SBF 120. De même, chacune des sociétés qualifiées de durable sur le plan social doit contribuer positivement à au moins un des ODD des Nations Unies portant sur une thématique sociale.

4/ Respect du principe DNSH

Pour satisfaire la définition de l'investissement durable de Palatine Asset Management, que 75% des valeurs présentes dans le portefeuille de Conservateur Emploi Durable doivent respecter, chaque société sélectionnée doit démontrer d'une prise en compte des incidences négatives, elle doit veiller à les limiter lorsqu'elles sont significatives. De plus, les sociétés doivent afficher de bonnes pratiques de gouvernance.

La définition de l'investissement durable de Palatine Asset Management est disponible sur son site internet : [Définition de l'investissement durable Janvier 2023.pdf \(palatine-am.com\)](#)

L'empreinte carbone de Conservateur Emploi Durable doit également toujours être inférieure à celle de son benchmark. Le fonds ayant comme objectif de contribuer à l'emploi de qualité en France sans nuire à l'environnement.

5/ Filtre fondamental

Enfin, l'application en dernier d'un filtre fondamental permet de construire un portefeuille concentré d'une trentaine de valeurs.

Toute dégradation d'un des critères ESG d'un titre est traduite dans sa note ISR. Un contact permanent existe entre le gérant et l'analyste ISR rendant très rapide la circulation de ce type d'information. Les valeurs qui font l'objet d'une dégradation de note et qui ne répondent plus à nos critères d'éligibilité doivent être vendues dans le délai le plus court respectant au mieux l'intérêt des porteurs de parts.

PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES

1/ Définition de l'univers (et application des exclusions de Palatine AM)

L'univers se compose de sociétés familiales de la zone euro dont au moins 10% du capital sont contrôlés par une ou plusieurs familles. Ces dernières peuvent également disposer d'un siège au conseil d'administration ou avoir un représentant dirigeant. Le fonds pourra également investir dans leurs filiales cotées. La répartition des investissements par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion, sans contrainte de capitalisation boursière.

Cette première liste est ensuite réduite des valeurs présentes sur l'une des listes d'exclusion de Palatine AM (charbon, pétrole, gaz, tabac, armes, violation du pacte mondial, controverse).

2/ Prise en compte des critères ESG

Pour être éligibles dans le portefeuille de Palatine Entreprises Familiales les entreprises doivent prouver qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal. Seules les entreprises ayant une note figurant parmi les 80% des meilleures notes ESG peuvent être investies. Ce seuil de 20% minimum d'exclusion doit être respecté pour au moins 90% des valeurs investies en poids et en nombre de ligne.

3/ Contribution environnementale et/ou sociale

La contribution positive à l'objectif d'investissement durable du fonds est mesurable au travers de ses contributions aux ODD des Nations Unies. Ainsi, chacune des sociétés qualifiées de durable au sein de Palatine Entreprises Familiales doit contribuer positivement à au moins un des ODD des Nation Unies.

4/ Respect du principe DNSH

Un minimum de 70% des valeurs présentes dans le portefeuille de Palatine Entreprises Familiales doit satisfaire la définition de l'investissement durable de Palatine Asset Management. Chaque société sélectionnée doit démontrer d'une prise en compte des incidences négatives, elle doit veiller à les limiter lorsqu'elles sont significatives. De plus, les sociétés doivent afficher de bonnes pratiques de gouvernance.

La définition de l'investissement durable de Palatine Asset Management est disponible sur son site internet : [Definition de l'investissement durable Janvier 2023.pdf \(palatine-am.com\)](#)

De plus, dans le cadre du Label ISR, le fonds s'est engagé à toujours afficher une exposition aux combustibles fossiles et une intensité carbone inférieure à celles de son indice de référence. Ces 2 indicateurs sont les indicateurs de surperformance ISR du fonds.

5/ Analyse fondamentale

L'univers initial est donc réduit par la sélection ISR de Palatine AM, puis par la réalisation d'une analyse fondamentale qui permet de sélectionner environ 40 valeurs éligibles au portefeuille.

PALATINE PLANETE

L'approche retenue est essentiellement de type « thématique ESG » visant à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG) sur la thématique de l'environnement.

Palatine Planète recherche une performance orientée majoritairement sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.

1/ Définition de l'univers (et application des exclusions de Palatine AM)

L'univers se compose des larges capitalisations boursières européennes génératrices de revenus significatifs et dont la liquidité est jugée satisfaisante par le gérant selon des seuils qu'il définit.

A ce jour, les seuils utilisés sont les suivants :

- Capitalisation boursière > 500M€
- Valeur moyenne d'échange quotidienne au cours des 2 derniers mois > 1M€
- Revenus > 50M€

Cette première liste est ensuite réduite des valeurs présentes sur l'une des listes d'exclusion de Palatine AM (charbon, pétrole, gaz, tabac, armes, violation du pacte mondial, controverse).

2/ Sélection thématique

L'univers d'investissement est ensuite réduit pour ne retenir que les entreprises ayant une part significative de leurs activités dans un ou plusieurs des 5 thèmes suivants :

- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Santé, nutrition et certification sanitaire
- Mobilité durable
- Gestion de l'eau et des déchets

3/ Prise en compte des critères ESG

Pour être éligibles dans le portefeuille de Palatine Planète les entreprises doivent prouver qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal. Seules les entreprises ayant une note figurant parmi les 80% des meilleures notes ESG peuvent être investies. Une exclusion de 20% minimum des moins bonnes valeurs devant être faite. Ce seuil de 20% minimum d'exclusion doit être respecté pour au moins 90% des valeurs investies en poids et en nombre de ligne.

4/ Contribution environnementale

La contribution positive à l'objectif d'investissement durable environnementale du fonds est mesurable au travers de ses contributions aux ODD environnementaux des Nations Unies. Ainsi, chacune des sociétés qualifiées de durable au sein de Palatine Planète doit contribuer positivement à au moins un des ODD des Nations Unies portant sur une thématique environnementale :

- ODD 9 : Infrastructure, industrie et innovation
- ODD 13 : Mesure de lutte contre les changements climatiques
- ODD 6 : Eau propre et assainissement
- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
- ODD 14 : Vie aquatique
- ODD 15 : Vie terrestre

De plus, dans le cadre du Label ISR, le fonds s'est engagé à toujours afficher une contribution aux ODD 9 et 13 supérieure à celle de son indice de référence. Ces 2 ODD sont les indicateurs de surperformance ISR du fonds.

5/ Respect du principe DNSH

Un minimum de 75% des valeurs présentes dans le portefeuille de Palatine Planète doivent satisfaire la définition de l'investissement durable de Palatine Asset Management. Chaque société sélectionnée doit démontrer d'une prise en compte des incidences négatives, elle doit veiller à les limiter lorsqu'elles sont significatives. De plus, les sociétés doivent afficher de bonnes pratiques de gouvernance.

La définition de l'investissement durable de Palatine Asset Management est disponible sur son site internet : [Definition de l'investissement durable Janvier 2023.pdf \(palatine-am.com\)](#)

6/ Analyse fondamentale

L'univers initial est donc réduit par le filtre thématique puis par la sélection ISR de Palatine AM, et enfin par la réalisation d'une analyse fondamentale qui permet ensuite de sélectionner environ 40 valeurs éligibles au portefeuille.

PALATINE AMERIQUE

L'approche retenue est essentiellement de type « Best-in-Class » visant à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG) au sein de chaque secteur d'activité. La prise en compte de l'analyse ESG se fait en plusieurs étapes :

2/ Définition de l'univers

Le fonds investit principalement dans des sociétés de grandes capitalisations hautement liquides composant le S&P500, en s'appuyant sur une solution d'investissement quantitative, reposant sur l'intelligence artificielle, qui utilise un modèle pour prédire le mouvement et l'évolution du cours des

actions. Le modèle analyse des milliers de caractéristiques historiques et donne une prédiction quotidienne du comportement de chaque action analysée comme si l'on disposait d'un spécialiste sur chaque valeur. Il alimente ensuite son processus actif de sélection pour produire un portefeuille de positions longues sur certaines valeurs.

3/ Réduction du périmètre d'investissement sur la base de critères ESG

Pour pouvoir être éligibles dans le portefeuille, les entreprises doivent prouver dans un premier temps, à travers un filtre ISR, qu'elles gèrent au mieux leurs opportunités et leurs risques ESG.

Pour cela les valeurs du S&P 500 n'entrant pas dans la composition de l'indice restreint S&P 500 ESG élaboré par S&P Global sont éliminées de l'univers final d'investissement.

La méthodologie de sélection des valeurs pour composer le S&P 500 ESG est disponible sur le site de S&P Global dans le document suivant :

<https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/methodologies/methodology-sp-esg-index-series.pdf>

La méthodologie appliquée vise à :

- ✓ Maintenir des poids sectoriels similaires dans le S&P 500 ESG avec ceux de l'indice S&P 500.
- ✓ Appliquer la politique d'exclusion suivante qui porte principalement sur les armes, le tabac, le charbon et les sables bitumeux.
- ✓ Exclure les sociétés n'appliquant pas le United Nations Global Compact (« Non-Compliant ») dans la classification Sustainalytics Global Standards Screening. Les sociétés non couvertes par Sustainalytics ne sont pas éligibles à l'inclusion dans l'indice.
- ✓ Exclure les sociétés sujettes à des controverses sévères après analyse de l'Index Committee
- ✓ Exclure les sociétés qui n'ont pas de score ESG par Dow Jones

Sustainalytics Product Involvement	Sustainalytics Category of Involvement and Description	Sustainalytics Involvement Proxy	S&P DJI Level of Involvement Threshold	S&P DJI Significant Ownership Threshold
Controversial Weapons	Tailor Made and Essential: The company is involved in the core weapon system, or components/services of the core weapon system that are considered tailor-made and essential for the lethal use of the weapon.	NA	>0%	≥25% ⁴
	Non-Tailor Made or Non-Essential: The company provides components/services for the core weapon system which are either not considered tailor-made or not essential to the lethal use of the weapon.		>0%	≥25%
Thermal Coal	Extraction: The company extracts thermal coal.	Revenue	≥5%	N/A
	Generation: The company generates electricity from thermal coal.		≥5%	N/A
Tobacco Products	Production: The company manufactures tobacco products.	Revenue	>0%	≥25%
	Related Products/Services: The company supplies tobacco-related products/services.		≥5%	N/A
	Retail: The company derives revenues from the distribution and/or retail sale of tobacco products.		≥5%	N/A
Oil Sands	Extraction: The company extracts oil sands.	Revenue	≥5%	N/A
Small Arms	Civilian customers (assault weapons): The company manufactures and sells assault weapons to civilian customers.	Revenue	>0%	≥25%
	Civilian customers (non-assault weapons): The company manufactures and sells small arms (non-assault weapons) to civilian customers.		>0%	≥25%
	Military/law enforcement customers: The company manufactures and sells small arms to military/law enforcement.		>0%	≥25%
	Key components: The company manufactures and sells key components of small arms.		>0%	≥25%
	Retail/Distribution (assault weapons): The company is involved in the retail and/or distribution of assault weapons.		≥5%	N/A
	Retail/distribution (non-assault weapons): The company is involved in the retail and/or distribution of small arms (non-assault weapons).		≥5%	N/A
Military Contracting	Weapons: The company manufactures military weapon systems and/or integral, tailor-made components or these weapons.	Revenue	≥10%	N/A
	Weapon-related products and services: The company provides tailor-made products and/or services that support military weapons.		≥10%	N/A

4/ Analyse ESG

Pour la notation du portefeuille et de son indice de référence, le S&P 500 ESG, le gérant s'appuiera ensuite sur Moody's ESG Solutions qui mesure les performances des entreprises en matière de développement durable et de responsabilité sociale sur 6 critères : l'environnement, les ressources humaines, les droits humains, l'éthique des affaires, la gouvernance et les relations avec les parties prenantes.

Les valeurs non notées par Moody's peuvent faire l'objet d'une notation par l'équipe interne ISR de Palatine Asset Management à la demande du gérant. La note sur 20 pour chaque valeur est la moyenne équipondérée des notations des six critères Moody's. La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus.

Les valeurs qui font l'objet d'une dégradation de note ou d'une controverse et qui ne répondent plus à nos critères d'éligibilité doivent être vendues le plus rapidement possible dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts. Le but étant que le portefeuille ait une note moyenne pondérée supérieure à celle de son indice de référence lors de toutes les revues trimestrielles effectuées dans le cadre du reporting extra financier. Cette contrainte sera intégrée lors de la construction du portefeuille ex ante par le programme quantitatif.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

La prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction du portefeuille se fait en 3 étapes :

- Exclusion :
 - Règle d'exclusion charbon : Palatine AM a depuis janvier 2021 mis en place une politique charbon pour gérer le risque climatique de ses portefeuilles. La société de gestion a décidé de ne plus investir dans les sociétés trop exposées au charbon ou développant de nouveau projet dans le charbon, sont donc exclues du périmètre d'investissement :
 - Les sociétés dépassants les seuils relatifs :
 - Réaliser plus de 20% du chiffre d'affaires en lien avec l'extraction du charbon
 - Produire plus de 20% du mix de production d'électricité à partir de charbon.
 - Les sociétés dépassants les seuils absolus :
 - Production de plus de 5 GW d'électricité provenant du charbon
 - Extraction de plus de 10MT/an de charbon
 - Les sociétés développant de nouveaux projets dans le charbon.

L'évaluation de l'exposition des sociétés au charbon s'appuie sur la liste d'exclusion charbon de l'ONG Urgewald.

 - Règle d'exclusion pétrole et gaz : Depuis avril 2023, Palatine AM applique une exclusion des sociétés présentes sur la liste « upstream » de l'ONG Urgewald. Cette liste répertorie les acteurs responsables de plus de 90% de la production globale annuelle d'hydrocarbures, soit :
 - les activités des sociétés dans les énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique, pétrole et gaz offshore ultra profonds, hydrate de méthane, pétrole et gaz de réservoir compact, pétrole extra-lourd) ;
 - Les projets d'expansion des sociétés ;
 - Les projets d'exploration des sociétés ;
 - La part des combustibles fossiles dans les revenus des sociétés ;
 - L'exposition des sociétés à des projets présentant un risque réputationnel fort.
- Réduction d'au moins 20% des univers d'investissement sur la base de critères ESG, pour ne garder que les entreprises les mieux-disantes sur le plan ESG.
- Mesure des risques climatiques :
 - Reporting des risques climatiques : La politique ISR évalue l'importance de l'exposition aux risques climatiques des portefeuilles de manière à permettre le pilotage de ces risques :
 - Risque physique : Risque lié à l'exposition des actifs matériels des entreprises au dérèglement climatique.
 - Risque de transition : Risque incertain lié à la transition vers une économie bas carbone.
 - Reporting de la contribution aux ODD : le fonds mesure la contribution de chacun de ses investissements aux ODD définis par les Nations Unies dont 6 portent sur des thématiques environnementales.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans les portefeuilles ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les émetteurs présents en portefeuille font l'objet d'une analyse ESG. Ceux qui ne sont pas suivis par les agences de notation utilisées par Palatine AM, sont analysés et notés en interne par des analystes ESG. Les analyses ESG internes tendent à suivre les mêmes indicateurs que Moody's ESG Solutions.

4.4. Le process d'évaluation ESG et /ou processus de gestion a-t-il changé au cours des douze derniers mois ?

L'analyse ESG des fonds de Palatine AM a été revue. Elle a été élargie au cours des 12 derniers mois pour mieux prendre en compte les évolutions réglementaires dont les incidences négatives des investissements ou encore les risques climatiques. Une vérification des principales incidences négatives et un suivi de l'exposition aux risques physiques et de transition ont été mis en place.

Les fonds actions présentés dans ce code de transparence appliquaient déjà une gestion ISR en 2022. Ils n'ont donc pas fondamentalement changé leur stratégie de gestion ESG au cours des 12 derniers mois. La prise en compte des critères ESG dans la gestion a été renforcée fin 2022, avec la mise en place de l'acte 2 du règlement « SFDR », les OPC ont intégré la prise en compte des principales incidences négatives de leurs décisions d'investissements.

De plus, le fonds Palatine Entreprises Familiales a revu son processus d'évaluation ESG en 2023. Il intègre désormais un univers de valeurs européennes plus larges. Il a également changé ses indicateurs de surperformance du Label ISR, le fonds doit maintenant afficher une exposition aux combustibles fossiles (PAI 4 de la SFDR) et une intensité carbone de scope 1, 2 et 3 (PAI 3 de la SFDR) inférieures à celles de son indice de référence.

4.5. Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds actions de Palatine AM ne sont pas investis dans des organismes non cotés à forte utilité sociale.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds actions de Palatine AM ne pratiquent pas de prêt/emprunt de titres.

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds actions de Palatine AM n'utilisent pas d'instruments dérivés.

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds concernés par ce code peuvent investir dans des OPC mais ces positions doivent rester accessoires.

Au 30/06/2023, les positions en OPC des OPC concernés par ce code étaient les suivantes :

Fonds	OPC au 30/06/2023
Palatine Europe Sustainable Employment	5.91%
Palatine Entreprises Familiales	0.00%
Palatine Planète	7.90%
Palatine France Mid Cap	1.07%
Palatine France Small Cap	3.88%
Palatine Amérique	0.00%
Conservateur Emploi Durable	6.91%

5. Contrôle ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité des portefeuilles par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

Notre méthodologie suivra les avancées de l'AFG, du FIR, et celles promues par les différentes associations, investisseurs institutionnels, consultants, visant à développer l'ISR en France.

Les produits financiers Palatine Planète, Palatine Entreprises Familiales, Palatine France Mid Cap, Palatine France Small Cap, Palatine Amérique, Conservateur Emploi Durable sont classés Article 8 au sens de la SFDR, le produit Palatine Europe Sustainable Employment est classé Article 9 au sens de la SFDR.

Les gérants s'assurent de la conformité des investissements effectués avec la politique d'investissement ISR des fonds. L'équipe ESG et la responsable du contrôle interne effectuent régulièrement un contrôle de conformité. Les principaux points de contrôle portent sur :

- La couverture du filtre ESG : Les règles d'investissement ISR doivent couvrir l'ensemble des actifs investis.
- Importance d'exclusion suffisante : Les règles d'investissement ISR doivent permettre une exclusion minimale de 20% de l'univers d'investissement envisagé au départ.
- Le respect des règles de sélection ISR :
 - o Chaque société cible doit présenter une note ESG supérieure à la note seuil d'exclusion.
 - o Chaque société cible doit avoir une note ESG.
 - o Aucune société ne doit contrevenir gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des NU.
 - o Aucune société ne doit être impliquée dans les armes controversées au sens des conventions d'Oslo et d'Ottawa ou de la SFDR.
 - o Aucune société ne doit dépasser les seuils d'exclusion de la stratégie charbon de Palatine AM.
 - o Aucune société ne doit figurer sur la liste d'exclusion Oil & Gas de Palatine AM.
 - o Aucune société ne doit être présente sur la liste d'exclusion « controverse » interne de Palatine AM.
 - o La sélection doit permettre aux OPC de présenter une note ESG supérieure à celle de leur indice de référence
- La sélection de valeurs doit permettre d'atteindre la part minimale d'investissements durables de chaque fonds au sens de la SFDR et au sens de la taxonomie européenne.

De plus, pour les fonds labellisés ISR, Palatine Planète, Palatine Europe Sustainable Employment, Palatine Entreprises Familiales, et Conservateur Emploi Durable, les procédures de contrôle s’assurent que les portefeuilles ont bien des performances supérieures à celles de leur indice de référence ESG pour leurs indicateurs de surperformance ESG définis dans le cadre du Label ISR.

Ces points de contrôles sont ensuite effectués à différents niveaux du processus d’investissement, en pré-trade, avant l’investissement et en post-trade, après l’investissement. De plus, ils sont réalisés à différents niveaux hiérarchiques, par les opérationnels (les gérants et l’équipe ISR), par la responsable de la gestion puis par la responsable du contrôle interne.

Concernant les contrôles de 1^{er} niveau (pré-trade), ils sont réalisés par les gérants qui doivent s’assurer que l’émetteur retenu correspond à l’univers du portefeuille et qu’il est noté ESG. Depuis début 2022, les notations ESG sont intégrées dans le PMS (Portfolio Management System) Trakcer de la société NEOXAM afin d’améliorer le process de gestion.

Les contrôles post-trade de 1^{er} niveau sont formalisés par l’équipe d’analyse ISR qui effectue une extraction trimestrielle des inventaires des fonds pour s’assurer qu’ils répondent bien aux règles définies de sélectivité au sein de son univers. Un fichier Excel est réalisé trimestriellement pour formaliser ce contrôle. Il vérifie aussi la couverture suffisante des notes ESG.

Concernant les contrôles de 2^{ème} niveau, ils sont réalisés annuellement par la RCCI. Une fiche de contrôle ESG-ISR est formalisée à cette occasion. Elle reprend les différents volets contrôlés.

6. Mesures d’impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

Pour évaluer l’efficacité de sa démarche d’investissement responsable, Palatine AM effectue des comparaisons des performances ESG entre ses fonds et leur indice de référence. Ces indices sont assimilés à une démarche d’investissement standard alors que les OPC recherchent à sélectionner les meilleures pratiques à travers leur politique ESG. Ainsi, l’efficacité de la démarche ISR est déterminée par l’écart entre les performances ESG des OPC et celles de leur indice de référence.

Les indice de référence des fonds sont les suivants :

Fonds	Indice
Palatine Europe Sustainable Employment	Euro Stoxx 50
Palatine Entreprises Familiales	Euro Stoxx 50
Palatine Planète	Univers d’investissement
Palatine France Mid Cap	CAC MID 60
Palatine France Small Cap	ENTERNEXT PEA-PME150 INDEX
Palatine Amérique	S&P 500 ESG
Conservateur Emploi Durable	SBF 120

Les rapports de performances annuelles des fonds sont fait selon le modèle de l’annexe périodique de la SFDR. Ils sont annexés aux rapports annuels des fonds et publiés sur le site internet de Palatine AM.

6.2. Quels indicateurs d’impact ESG sont utilisés par les fonds ?

Plusieurs indicateurs sont regardés pour l’ensemble des fonds. Parmi les indicateurs communs à tous les fonds, on trouve :

- **Environnement :**

- Empreinte carbone : Elle est calculée telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR". La métrique "attribue" au portefeuille une partie des émissions totales de CO2 absolues du portefeuille (Scope 1, 2 et 3). Le calcul est effectué en prenant les émissions totales de carbone en absolu (scope 1, 2 et 3) des entreprises réparties en utilisant le facteur d'attribution ("apportionning factor", qui utilise la capitalisation boursière pour les actions ou l'EVIC pour les autres titres financiers) et en les divisant par le total de la valeur des actifs d'un portefeuille à une date donnée. En normalisant les émissions totales de carbone, cette métrique permet de comparer des portefeuilles de tailles différentes. La métrique s'exprime en tonne d'équivalent CO² par million d'euros investis. Les données utilisées sont celles fournies par S&P (ex Trucost).
- L'intensité carbone (scope 1, 2, et 3) : Elle correspond aux émissions de scopes 1, 2 et 3 des sociétés détenues en portefeuille divisées par leur chiffre d'affaires et pondérée par le poids que chacune de ses sociétés représente dans le portefeuille. Les données utilisées pour cet indicateur sont fournies par S&P (ex Trucost) et complétées par notre équipe ESG interne.
- L'exposition aux combustibles fossiles : Pourcentage des actifs investis dans des sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil. Les données utilisées pour cet indicateur sont fournies par S&P (ex Trucost).
- L'exposition du portefeuille aux risques climatiques est mesurée par 2 métriques. Les données sont fournies par S&P (ex Trucost).
 - Le risque de transition est mesuré par le calcul de l'exposition du fonds aux secteurs fossiles, les activités concernées sont les suivantes :
 - Exploitation souterraine de charbon bitumineux
 - Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
 - Extraction de sables bitumineux
 - Extraction de gaz naturel liquide
 - Forage de puits de pétrole et de gaz
 - Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières
 - Le risque physique : Le score d'exposition aux risques physiques est calculé par S&P ESG Global Solution, il prend en considération l'exposition de l'entreprise aux événements suivants :
 - extrême froid,
 - extrême chaleur,
 - incendie,
 - sécheresse,
 - cyclone et
 - inondations

Pour déterminer le degré d'exposition des entreprises à chacun de ces risques, la localisation des actifs détenus par l'entreprise est utilisée. Lorsque cette information n'est pas disponible, la localisation du siège social, associée à la répartition géographique du chiffre d'affaires est sollicitée. Le score de risque lié au siège social compte alors pour 20%

du score final et la moyenne des risques auxquels sont exposés les revenus compte pour 80%. Le score d'exposition à ces risques est ensuite ajusté en fonction de la matérialité des événements.

- Contribution à au moins 4 ODD définis par les NU : La mesure de la contribution des OPC aux ODD s'appuie sur la base de données de Moody's ESG Solutions. Cette base de données fournit pour chacun de ces ODD :

- 1- un niveau de contribution qui varie sur une échelle allant de -1 à +1 en fonction du pourcentage que représente la part de produits en lien avec chaque ODD dans le CA de l'entreprise. Une contribution négative témoigne de l'exposition de l'entreprise à des activités controversées liées à un ODD (charbon, agriculture intensive, prêts à taux d'intérêt significatifs, ...).
- 2- et une note de qualité des actions menées par les entreprises qui prend en compte l'ensemble des actions des entreprises en termes E, S et G pondérées en fonction de l'importance de ces piliers pour chaque ODD. La note concernant les actions de contribution aux ODD varie de -1 à +1, elle peut être négative lorsqu'une controverse significative apparaît.

Une moyenne du score de la contribution et de la note de qualité des actions menées est ensuite réalisée. Le score ainsi obtenu est mesuré sur une échelle allant de -1 à +1.

- **Social :**

- Pourcentage moyen de femmes au conseil d'administration : Concernant la part des femmes au sein des conseils d'administration, le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage de femmes au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié son poids dans le portefeuille.

- **Droits humains :**

- La part de signataires du Pacte Mondial des NU : Pourcentage de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies au sein du portefeuille pondéré par le poids de ces sociétés dans le portefeuille. Les données utilisées sont celles disponibles sur le site des Nations Unies.

- **Gouvernance :**

- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants : Concernant le pourcentage moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration, le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage d'indépendants au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié par son poids de détention dans le portefeuille.

En plus de ces indicateurs, les fonds emploi durable, le fonds Palatine Europe Sustainable Employment et Conservateur Emploi Durable, affichent un score emploi. Ce score représente la création d'emploi et le niveau de qualité de ces derniers, il s'appuie sur la méthodologie Humpact et prend en compte 75% de critères quantitatifs et 25% de critères qualitatifs. Les critères considérés sont les suivants :

1. Création/destruction d'emplois - 33% : Cet indicateur est calculé en considérant les variations de l'effectifs au cours des 3 dernières années. Elles sont ensuite appréciées comparativement à la moyenne sectorielle sur la même période. Enfin, le taux de disponibilité des données liées à l'effectif vient remonter ou diminuer la note.
2. Accessibilité à l'emploi - 33%

- a. Insertion des jeunes - 1/3 : La mesure de la contribution de l'entreprise à l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi s'appuie sur la part de jeunes et d'apprentis dans les effectifs et la variation de cette catégorie de salarié d'une année à l'autre. Elle est complétée par l'étude de la politique sociale de l'entreprise, la présence ou non de mesure promotion des jeunes au sein de l'entreprise.
 - b. Maintien dans l'emploi des seniors - 1/3 : La contribution de l'entreprise au maintien en emploi des seniors est déterminée en fonction de la part que ces personnes représentent dans l'effectif au cours de l'année N, de la comparaison de cette part avec l'année N-1. La présence d'une politique sociale spécifique peut améliorer le score de contribution de même que la transparence de l'entreprise sur ces indicateurs.
 - c. Intégration des personnes en situation de handicap - 1/3 : La contribution de l'entreprise à l'emploi des personnes en situation de handicap est déterminée en fonction de la part que ces personnes représentent dans l'effectif au cours de l'année N, de la comparaison de cette part avec l'année N-1. Le respect du minimum légal et la présence d'une politique sociale spécifique peut améliorer le score de contribution de même que la transparence de l'entreprise sur ces indicateurs.
3. Qualité des politiques RH : 33%
- a. Parité femmes / hommes - ¼ : Pour mesurer la parité femmes / hommes au sein de l'entreprise, le score s'appuie sur la part de femmes au conseil d'administration, la part de femmes au comité exécutif, la part de femmes dans le top management, l'écart d'effectif entre les femmes et les hommes au sein du management et l'Index femmes – hommes. Le score attribue également une part de ses points sur des critères plus qualitatifs, il considère si l'entreprise publie les écarts de salaires entre les femmes et les hommes et si elle a une politique RH qui promeut la parité.
 - b. Santé et sécurité et stabilité de l'emploi - ¼ : La capacité de l'entreprise à garantir un environnement de travail stable et sécuritaire à ses employés est estimé en fonction du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, de l'ancienneté moyenne des employés, du taux d'emploi permanents, et du taux de turnover. La politique de prévention de la santé et sécurité au travail de l'entreprise est aussi considérée, de même que sa transparence sur les données précitées.
 - c. Formation des collaborateurs - ¼ : La capacité de l'entreprise à accompagner ses salariés dans l'évolution de leurs carrières au travers de son offre de formation est mesurée en fonction du nombre d'heures de formation moyen par employé, de la part du budget de la masse salariale consacré à la formation et de la qualité de la stratégie de formation de la politique RH. L'existence d'un questionnaire de mesure de la satisfaction des salariés fait l'objet de l'attribution de points bonus. Enfin, le taux de disponibilité des données précitées est considéré.
 - d. Partage de valeur - ¼ : La capacité de l'entreprise à partager sa valeur avec ses employés est estimée en fonction du montant de capital détenu par les salariés au cours de l'année étudiée, du salaire moyen par employé et de sa variation par rapport à l'année N-1, du ratio d'équité entre les salaires des dirigeants et des salariés et du comparatif de l'évolution de la masse salariale par rapport à l'évolution des dividendes entre N-1 et N. Le score considère également si l'entreprise dispose d'avantages sociaux spécifiques et le taux de disponibilité des indicateurs précitées.
4. Impact sur la qualité de vie des populations locales & des employés de la chaîne d'approvisionnement – BONUS
- a. Engagements sur 6 ODD sociaux : Les ODDs considérées sont les ODDs les plus en lien avec les caractéristiques sociales promues par ce produit financier, c'est-à-dire :
 - L'ODD 1 : Pas de pauvreté

- L'ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- L'ODD 4 : Education
- L'ODD 5 : Egalité des sexes
- L'ODD 8 : Travail décent
- L'ODD 10 : Inégalités réduites

L'attribution des points liés à une contribution varie en fonction du degré de contribution. Une simple mention vaut 1/3 des points, une mention avec détail des phases d'actions vaut 2/3 des points et une mention avec la mise en place d'objectifs chiffrés et d'un système de mesure vaut la totalité des points.

- Diversité : Ce pilier dépend totalement d'un critère qualitatif. Il repose sur la politique de diversité déployé et promu par l'entreprise considérée.
- Fournisseurs et achats responsables : Ce pilier dépend totalement d'un critère qualitatif. Il repose sur la politique de d'achat responsable mise en place par l'entreprise considérée

Parmi ces indicateurs, les fonds ayant le label ISR ont défini 2 indicateurs de surperformance pour lesquels les portefeuilles doivent afficher des scores strictement meilleurs que ceux de leur indice de référence.

Les indicateurs de surperformance des fonds labellisés ISR sont les suivants :

- Palatine Europe Sustainable Employment : Score emploi sur le périmètre européen et intensité carbone des scopes 1, 2 et 3.
- Palatine Planète : Contribution aux ODD 9 (infrastructure, industrie et innovation) et 13 ODD (Mesures de lutte contre les changements climatiques)
- Palatine Entreprises Familiales : L'exposition aux combustibles fossiles et l'intensité carbone sur les scopes 1, 2 et 3.
- Conservateur Emploi Durable : Score emploi sur le périmètre France et intensité carbone des scopes 1, 2 et 3.

6.3. Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR des fonds ?

Tous les documents juridiques (DICI et Prospectus) et tous les reportings financiers et extra-financiers sur ces OPCVM et sur la démarche de Palatine Asset Management sont disponibles :

- en contactant directement notre service commercial : ami-am-institutionnels@palatine.fr
- ou sur notre site internet à l'adresse suivante www.palatine-am.com.

L'espace « Règlementation » comporte :

- Une section « *Documents règlementaires* », comportant la politique de durabilité, le rapport article 29, la stratégie d'intégration ESG de Palatine AM, la politique d'engagement de Palatine AM et la politique d'exclusion.
- Une section « *Codes de transparence* » où l'on peut consulter le code de transparence de tous les fonds avec gestion ISR.

6.4. **Existe-t-il une politique de vote spécifique à ces fonds intégrant des critères ESG ? La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?** (Lien internet rapport d'activité associés, Rapport sur la politique de vote, rapport d'engagement, rapport du contrôle interne et le respect de la politique de vote)

- Politique de vote

Il n'existe pas de politique de vote spécifique à ces fonds. En revanche, la société de gestion dans sa globalité dispose d'une politique de vote. Palatine AM a retenu l'agence de conseil en vote ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions soumises au vote des actionnaires pour les entreprises dont elle détient des actions.

La politique de vote générale de Palatine Asset Management et le résultat des votes des dispositions proposées en assemblées générales sont publiés et disponibles sur le site internet : [https://www.palatine-am.com/fileadmin/user_upload/PAM - POLITIQUE D ENGAGEMENT ACTIONNARIALE 2022.pdf](https://www.palatine-am.com/fileadmin/user_upload/PAM_-_POLITIQUE_D_ENGAGEMENT_ACTIONNARIALE_2022.pdf).

- Politique d'engagement ESG

La politique d'engagement de Palatine AM se fait à travers :

- Un dialogue avec le management des sociétés sur différentes thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Ces rencontres font ensuite l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement et disponible sur notre site internet : [2022-12-31 Rapport d engagement.pdf \(palatine-am.com\)](#)
- L'exercice des droits de vote aux assemblées générales annuelles et le dialogue mené avec les émetteurs, ont comme objectif de déceler les risques ESG et de pousser les entreprises vers plus de responsabilité sociale.
- La signature des PRI fin décembre 2019.
- La participation de la société de gestion à la Workforce Disclosure Initiative depuis 2022.

- Rapport sur l'exercice des droits de vote

Publié chaque année sur le site internet de la société : le CR annuel a été mis en ligne en février après validation par la RCCI :

[https://www.palatine-am.com/fileadmin/user_upload/PAM - Rapport sur l exercice des droits de vote en 2022.pdf](https://www.palatine-am.com/fileadmin/user_upload/PAM_-_Rapport_sur_l_exercice_des_droits_de_vote_en_2022.pdf)

- Rapport du RCCI sur le contrôle de la mise en œuvre de la politique de vote

En lien avec les contrôles de 2^{ème} niveau portant sur la politique de vote (contrôles DDRM18 Politique de vote et GEST02 Respect objectifs ESG), un examen des votes de l'exercice pour validation de la parution du rapport de vote et rédaction du rapport RCCI sur la mise en œuvre de la politique de vote est effectué.